

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 février 2023

Arrêté municipal portant abrogation de l'arrêté municipal du 4 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jacky Tonerie

Le Maire de Vire Normandie,

Vu les articles R2122-8, R2122-10 modifiés et L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 4 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jacky TONERIE, agent territorial, officier d'état civil,

Considérant que Monsieur Jacky TONERIE ne fait plus partie des effectifs de la commune de Vire Normandie,

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté municipal du 4 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jacky TONERIE, agent territorial, officier d'état civil, est abrogé à compter de ce jour.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire,
- Au Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Caen.

Fait à Vire Normandie, le 6 février 2023

Le Maire de Vire Normandie,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230206-20230206JT-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023
Notification : 13/02/2023

Arrêté municipal du 6 février 2023

